

Roy, ont organisé les "Soirées de Famille," où l'on voit, toutes les semaines, les familles canadiennes se réunir pour entendre les meilleures pièces du théâtre français, jouées par des amateurs qui deviennent rapidement des artistes.

La célébration du 60^e anniversaire du couronnement de Sa Très Gracieuse Majesté, la Reine Victoria, le 21 juin 1897, fut une nouvelle occasion pour la société de montrer sa force d'expansion. La coïncidence de la date des fêtes jubilaires avec celle de la fête nationale était une raison particulière pour les Canadiens français de s'unir avec leurs concitoyens d'autres nationalités dans une grande procession civique où ils occupèrent la place d'honneur.

L'une des dernières œuvres de la société est la fondation de la Caisse Nationale d'Economie, dont le succès est dû en grande partie à M. Arthur Gagnon, trésorier de l'association.

Depuis longtemps, l'association songeait à créer un fonds de secours pour ses membres, sans entrer en concurrence avec nos excellentes sociétés de bienfaisance. Or, toutes les places étaient prises; il y avait des sociétés pour tous les besoins, toutes les affections. Une œuvre restait à faire, c'était la création d'une Caisse Nationale d'Economie, d'un fonds de pension au profit de ceux qui, rendus à un certain âge, deviennent incapables de gagner leur vie et de soutenir leurs familles comme auparavant, et aussi des jeunes gens dont les parents et les tuteurs veulent assurer l'avenir, en leur préparant des secours pour les jours difficiles de leur établissement.

Elle existe cette œuvre de bienfaisance et ses progrès remarquables dépassent les espérances de ses fondateurs.

Charte de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal

Constituée en corporation civile par l'Acte 11 Vict. C. 149 (Québec), refondue et amendée par l'Acte 51-52 Vict. C. 65, et amendée de nouveau par les Actes 55-56 Vict. C. 85 et 62 Vict. C. 93.

Attendu que l'Association St-Jean-Baptiste de Montréal a demandé par sa pétition que la loi qui la constitue en corporation soit refondue et amendée, et qu'il convient d'accéder à cette demande: En conséquence, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit:

1. Seront membres actifs de l'Association, les Canadiens d'origine française de père ou de mère, ou tout citoyen d'autre origine ayant épousé une canadienne française catholique, qui auront été élus membres actifs et posséderont les qualifications requises par les règlements.

2. Seront membres ordinaires de l'Association tous les Canadiens d'origine française de père ou de mère, ou tout autre citoyen d'autre origine ayant épousé une cana-

dienne française catholique, qui, sur proposition de deux membres de leur paroisse, auront été élus à la majorité d'une assemblée générale de leur section ou société.

2a. Seront membres fondateurs ceux qui feront un don de la valeur de cent piastres ou plus à l'Association

3. Tous les membres du clergé catholique d'origine française seront de droit membres ordinaires de l'Association.

Une société semblable, fondée en France en 1881, a maintenant recruté au delà de 250,000 membres et accumulé un capital inaliénable de trente-trois millions de francs. Sans oser compter sur des résultats aussi considérables, ici, il est certain qu'un fonds de plusieurs millions de dollars peut être créé et l'avenir de milliers de familles assuré.

L'Association St-Jean-Baptiste a beaucoup d'autres œuvres en vue.

Elle voudrait, par exemple, fonder un conservatoire des arts et métiers, des écoles techniques et professionnelles, une bibliothèque publique, scientifique et industrielle, organiser des concours de littérature, d'éloquence, de musique, de peinture, de sculpture et de science, créer des bourses pour donner à ceux qui se seraient distingués, les moyens d'aller dans les écoles de la France et de l'Angleterre développer leurs aptitudes spéciales.

Elle voudrait empêcher qu'aucun talent, faute d'aide et d'encouragement, ne fût perdu pour l'honneur et la force de la nationalité canadienne française. Mais ses revenus, absorbés en grande partie par les intérêts de sa dette, ne lui permettent pas d'accomplir maintenant ses œuvres; elle espère que les Canadiens-Français qui ont de la fortune viendront enfin à son secours et lui donneront les moyens de remplir sa mission patriotique.

Elle espère aussi qu'avant longtemps toutes les sociétés St-Jean-Baptiste s'uniront sous son égide, pour mieux faire en commun le travail de conservation et de glorification de la nationalité canadienne française; dans toutes les parties de l'Amérique.

